

Les enjeux de supervision et de régulation bancaire



Convention Inspection & Audit

Les enjeux de supervision et régulation bancaire

- 1. Une supervision désormais européenne
- 2. Des enjeux nationaux forts

3. Des évolutions réglementaires importantes

1. Une supervision désormais européenne (1/4)

Le mise en œuvre de l'Union bancaire

29 juin 2012 – 4 novembre 2014 : jamais dans son histoire, l'Europe n'aura mis en place aussi vite une réforme d'envergure, entre la décision des chefs d'Etat de confier des tâches de supervision à la Banque centrale européenne (BCE) et le démarrage du Mécanisme de supervision unique (MSU), marquant la réalisation concrète de l'un des 3 piliers de l'Union bancaire :

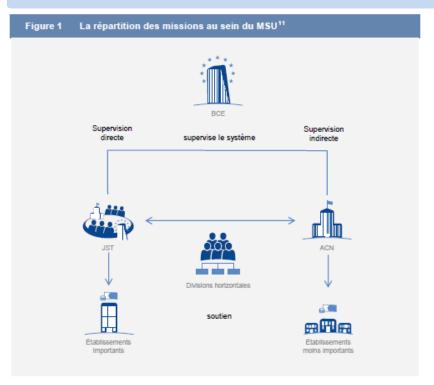
Un mécanisme de supervision unique

Un mécanisme de résolution unique Un fonds de garantie des dépôts harmonisé

Des rôles	Réglementation	Commission (« single rule book ») - Directives - Règlements (harmonisation maximale)
clairement établis	Convergence	EBA - Standards techniques - Médiation - « Handbook »
	Supervision	Zone euro : Mécanisme de Supervision Unique (MSU) Hors zone euro : Autorités Nationales de Contrôles (ANC)

1. Une supervision désormais européenne (2/4)

Un système intégré basé sur la coopération









Agrément

Contrôle prudentiel

- Respect des exigences prudentielles : fonds propres, levier, liquidité, grands risques (CRR)
- Respect des exigences de gouvernance, gestion des risques, contrôle interne, rémunérations, modèles internes (CRD4)
- Surveillance sur base consolidée et surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Compétence nationale



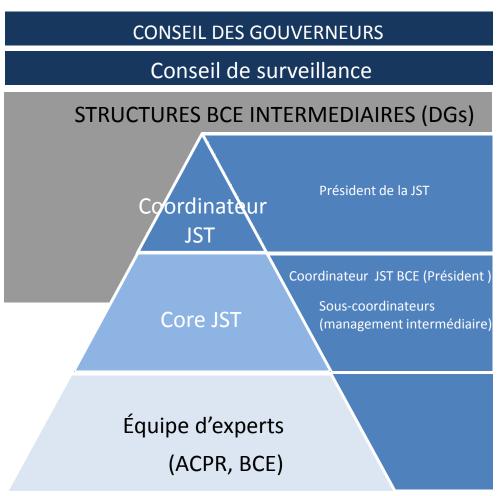
- Assurance
- Loi de séparation
- Protection de la clientèle et commercialisation
- LCB-FT
- Services d'investissements et de paiement
- Sociétés de financement



1. Une supervision désormais européenne (3/4)

Les JST : le « cœur » du système de supervision unique

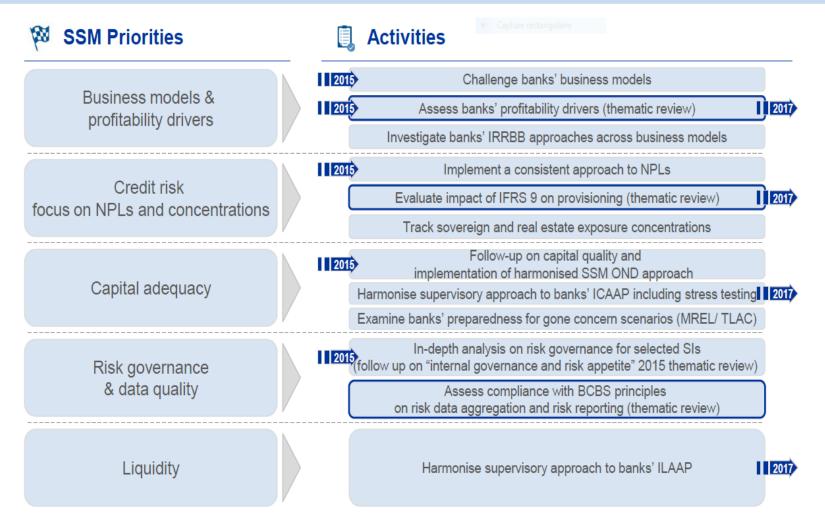
- Une équipe pour chaque groupe bancaire, comprenant des agents de la BCE et de l'ACPR
- En charge de la supervision quotidienne des groupes et du programme annuel de supervision
- Responsable de la mise en œuvre des décisions du Conseil de surveillance / Conseil des Gouverneurs
- La taille et la composition des JST varient en fonction des groupes bancaires
- Un choix de départ structurant :
 la nationalité des Coordinateurs





1. Une supervision désormais européenne (4/4)

Les priorités de la supervision européenne 2016-2017





1. Des enjeux nationaux forts (1/4)

La conformité réglementaire est essentielle

Le respect des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, instructions des dirigeants, orientations du conseil

Sécurité financière

- lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- connaissance de la clientèle
- gel des avoirs, embargos financiers

Intégrité des marchés

Déontologie, éthique professionnelle

Lutte contre les montages d'évasion fiscale

Protection des intérêts des clients



Eviter de détruire de la valeur

- sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire
- perte financière significative
- atteinte à la réputation



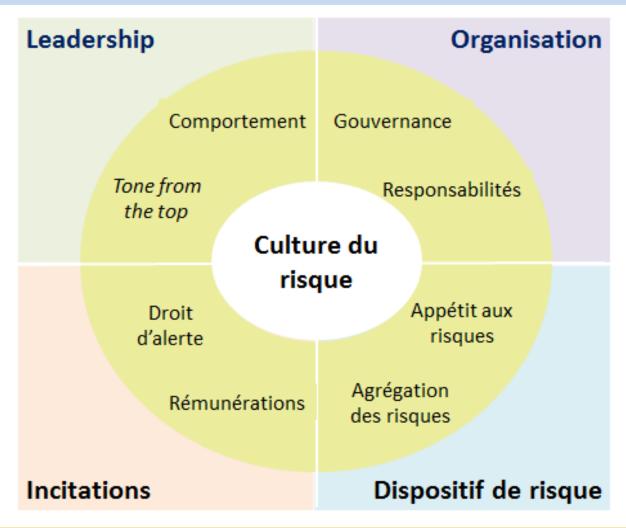
Créer de la valeur

- image de la banque
- valorise les employés
- meilleure satisfaction des clients



1. Des enjeux nationaux forts (2/4)

Une vraie culture du risque est indispensable





1. Des enjeux nationaux forts (3/4)

L'appétit aux risques est à l'interaction des dispositifs de pilotage

Culture du risque Appétit aux risques Systèmes de mesures Gestion des risques

Gestion des risques Systèmes de mesure Culture du risque

Appétit aux risques

- La gouvernance fixe le cadre et les impulsions nécessaires
- Le Risk Appetite Framework (RAF) fournit les informations pertinentes aux organes de gouvernance
- Le dispositif de gestion des risques alimente le RAF en outils
- Le RAF renforce l'utilisation adéquate des outils de gestion des risques
- Les systèmes de mesure sont des éléments essentiels et préalables au RAF
- Le RAF permet d'identifier les mesures pertinentes
- La culture du risque assure une bonne compréhension du RAF
- Le RAF permet de diffuser la culture du risque

1. Des enjeux nationaux forts (4/4)

La lutte contre le blanchiment est une priorité majeure

- Mise en œuvre essentiel du plan de renforcement de la fonction « Conformité
- Importance des dispositifs de contrôle et de gestion des risques liés aux principaux litiges, en particulier le dossier OFAC.
- Capacité du groupe à contrôler et à maitriser les risques portés par les implantations étrangères dans un contexte de restriction de flux d'information dans certaines implantations.

La bonne culture

- Implication des dirigeants
- Prise de conscience, formation et implication des personnels

Le bon suivi

- Un système de suivi efficace
- Traitement rapide des alertes

La bonne attention

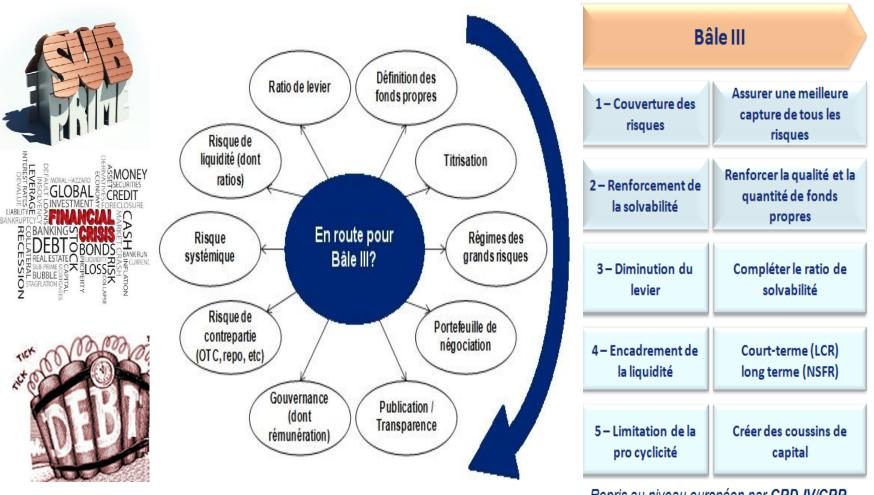
 Évaluation adéquate des risques de blanchiment et une bonne connaissance de la clientèle en fonction de la nature des activités et des caractéristiques des clients

La bonne sécurité

- Une intégration au système de contrôle interne
- La protection des lanceurs d'alerte



3 – Des évolutions réglementaires importantes (1/6)







3 – Des évolutions réglementaires importantes (2/6)

Septembre 2011 : le Comité de Bâle lance un Programme d'évaluation de la mise en œuvre de Bâle III. Ce programme (RCAP – *Regulatory Consistency Assessment Program*) comporte trois niveaux :

Niveau 1 : s'assurer de l'adoption de Bâle III dans les délais

Niveau 2 : s'assurer de la concordance des réglementations avec Bâle III

Niveau 3 : s'assurer de la concordance des mesures produites



Risque de marché Janv. et déc. 2013

Juillet 2013 et avril 2016

Cadre réglementaire Juillet 2013

Risque de crédit

Rapport au G20 Novembre 2014

Rapport sur les RWA dans le trading book

Rapport sur les RWA dans le banking book

Équilibre sensibilité, simplicité, comparabilité

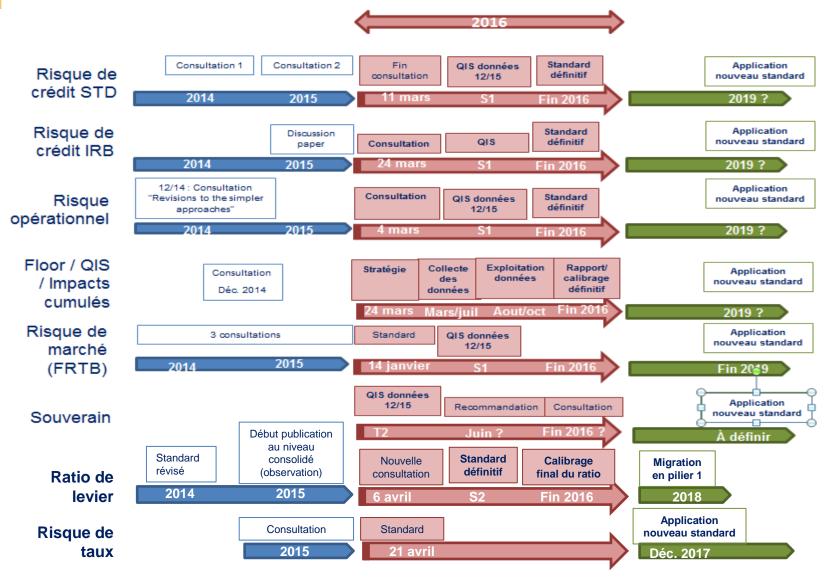
Réduire la variabilité excessive



- 1 Revue des approches standards
- 2 Encadrement des systèmes/modèles internes
- 3 Mise en place de « floors »



3 – Des évolutions réglementaires importantes (3/6)



3 – Des évolutions réglementaires importantes (4/6)

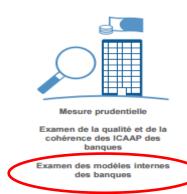
> Pour Bâle, il faut restreindre l'usage des modèles

Suppression des modèles	Suppression de la méthode IRB avancée
Banques et autres institutions financières	Entreprises dans un groupe dont
Entreprises dans un groupe dont le total d'actifs excède 50 milliards d'euros	 le total d'actifs est inférieur ou égal à 50 milliards d'euros
Actions	 et le chiffre d'affaires annuel supérieur à 200 millions d'euros
Financements spécialisés (pour lesquels les banques évaluent les paramètres de modèles)	
Risque opérationnel	

Un encadrement pour l'évaluation des différents paramètres des systèmes internes (PD, LGD, EAD, maturité)

3 – Des évolutions réglementaires importantes (5/6)

Pour la BCE, l'harmonisation est une priorité



« Un examen ciblé des modèles internes des banques sera mené sur plusieurs années »

TRIM: Targeted review of Internal model

2016 2017 2018 2019?

Travaux préparatoires :

Revue des modèles sélectionnés

- Etat des pratiques (questionnaire/visite sur place)
- Méthodologie de revue
- Choix des modèles à revoir



3 – Des évolutions réglementaires importantes (6/6)

Deux logiques s'opposent pour l'avenir des modèles :

La méthode standard pour le risque quotidien et des stress tests « topdown » pour le risque extrême



Une supervision très extérieure aux établissements et déconnectée de leur gestion interne

Mieux intégrer les contraintes de supervision à la gestion interne pour favoriser une meilleure appréciation du risque par l'utilisation de méthodes de gestion plus fines



Une supervision intrusive, mobilisatrice de ressources importantes

La réponse est de la responsabilité des autorités européennes :





Conseil européen
Conseil de l'Union européenne



